



Deuxième session extraordinaire de l'Assemblée mondiale de la Santé

29 novembre – 1^{er} décembre 2021

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Examen des avantages de l'élaboration d'une convention, d'un accord ou d'un autre instrument international de l'OMS sur la préparation et la riposte aux pandémies, en vue de la mise en place d'un processus intergouvernemental pour rédiger et négocier cette convention, cet accord ou cet autre instrument international sur la préparation et la riposte aux pandémies, en tenant compte du rapport du Groupe de travail sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires

Depuis le début de la pandémie, le Conseil International des Infirmières (CII) a demandé instamment aux gouvernements de protéger les infirmières et les agents de santé. Pourtant, en dépit des promesses faites, de nombreux agents de santé n'ont toujours pas accès aux vaccins, les taux d'infection restent élevés et au moins 115 000 agents de santé sont morts de la COVID-19. Tout cela résulte directement des insuffisances et des échecs des processus existants en matière de préparation et de riposte aux urgences sanitaires. C'est pourquoi le CII soutient fortement l'élaboration d'un nouvel instrument sur la préparation et la riposte aux pandémies, un instrument qui, en particulier, puisse préserver le personnel de santé et garantir l'équité dans l'accès aux contre-mesures médicales.

Pour pouvoir tenir les promesses qui ont été faites de soutenir, renforcer et protéger les agents de santé, aujourd'hui et demain, nous avons besoin d'un instrument qui maintienne un engagement politique de haut niveau et qui garantisse l'existence d'un leadership transparent et collectif.